

N° 5603¹**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2005-2006

PROJET DE LOI

portant approbation de la Convention entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République d'Estonie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et du Protocole y relatif, signés à Tallinn, le 23 mai 2006

* * *

AVIS DU CONSEIL D'ETAT

(26.9.2006)

Par dépêche du 8 août 2006, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a saisi le Conseil d'Etat du projet de loi sous rubrique, élaboré par le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration. Le texte du projet était accompagné d'un exposé des motifs, d'un commentaire des articles de la Convention ainsi que du texte des Actes à approuver.

La Convention et le Protocole ont été signés par les deux Gouvernements respectifs le 23 mai 2006 à Tallinn.

L'exposé des motifs relève que le texte de la Convention suit la convention modèle de l'OCDE, de sorte que l'examen des articles peut se limiter aux divergences par rapport à ce modèle.

Les deux Actes à approuver poursuivent les efforts déployés par le Gouvernement luxembourgeois en vue d'étendre son réseau de conventions fiscales évitant les doubles impositions. Leur approbation contribuera à approfondir et à encourager les relations économiques entre les deux pays.

Le Conseil d'Etat peut marquer son accord avec le texte du projet de loi sous examen.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 26 septembre 2006.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Pierre MORES

